la cnl 93
Section de PANTIN

Nos sites : cnl.pantin.over-blog.com
Pour nous joindre : cnl.pantin@yahoo.fr
La fédération de Seine-Saint-Denis : www.lacnl93.com
Site national : www.lacnl.com

La loi ALUR

La loi ALUR sur le logement a été adoptée fin février 2014.
Le gouvernement annonçait une loi d'ampleur, la montagne a accouché d'une souris !
Aucun dispositif n'est prévu pour la construction massive de logements dans les zones tendues, alors qu'il faudrait au minimum construire 250 000 logements sociaux par an pour satisfaire la demande.
L'encadrement des loyers ne permettra pas de baisse. Il risque même d'avoir l'effet inverse.
Quant à la garantie universelle de loyers (GUL), elle n'est pas systématique et elle n'empêchera pas que les propriétaires exigent des cautions.
Concernant le logement social, **la loi Boutin n'est pas abrogée**. Des mesures injustes comme le surloyer pour chasser les classes moyennes, ou la vente du patrimoine des offices et des SA HLM, vont donc continuer.
Notre association a à peine été entendue et n'a, en tout cas, pas été écoutée.
La loi ALUR ne réglera ni le mal-logement, ni le manque de construction. Une politique ambitieuse du logement doit passer par la construction de logements de qualité, en nombre important. Seul le financement de l'Etat, à travers l'aide à la pierre, peut permettre d'y parvenir.

APL : le scandale de la loi de finances 2014

En catimini, le gouvernement a voté une loi de finances qui prévoit que **les Aides personnalisées au logement ne seront plus revalorisées au 1er janvier de chaque année, mais au 1er octobre**.
C'est la même recette que pour les pensions des retraités qui seront revalorisées avec un décalage de six mois.
Pour des millions de foyers, cette mesure va avoir des répercussions. En décalant de 9 mois les revalorisations des APL, l'Etat diminue cette aide au détriment des foyers les moins riches.
La CNL fait signer une pétition pour protester contre cette mesure et exiger le retour à la revalorisation au 1er janvier.

Election des administrateurs représentants des locataires

En **décembre 2014** auront lieux les élections des représentants des locataires aux conseils d'administration des offices publics et des sociétés HLM.
Tous les locataires peuvent voter : chaque foyer recevra un matériel de vote par correspondance.
Avoir des représentants des locataires qui défendent réellement les locataires, c'est essentiel. Partout où il y a des élus CNL, le dialogue entre locataires et bailleurs s'établit sur des bases revendicatives claires.
Nos élus portent les revendications des locataires. Ils s'opposent systématiquement aux augmentations de loyers car si tout augmente, les salaires et les pensions n'augmentent pas !

Qu'est-ce que la Confédération Nationale du Logement ?

La CNL est la plus ancienne organisation de locataires – elle a plus de 100 ans – et la plus implantée, en termes d'adhérents, amicales et d'élus. Son action principale est la défense les intérêts des locataires. Elle se bat pour un véritable service public du logement.
La CNL est organisée en amicales (une amicale par groupe de logements), elles-mêmes organisées en sections locales. La section de Pantin comprend plusieurs amicales sur le patrimoine de Pantin Habitat, à la Sablière, Domaxis, etc.
La CNL intervient aussi dans les copropriétés en difficulté.
Enfin, la CNL est association agréée de consommateurs.